

REGLEMENT - GEEK PARTY BATTLE EDITION :

Les informations concernant les règles de sécurité de l'évènement sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, et ce jusqu'à l'évènement. Une fois sur place, les agents de sécurité sont seuls juges des objets autorisés à entrer ou non à l'intérieur du REX.

Contrôles à l'entrée

Compte tenu du plan Vigipirate alerte attentat et de l'état d'urgence, le dispositif de sécurité de l'évènement est renforcé. Tous les visiteurs seront soumis à des contrôles de sécurité devant l'entrée du REX, puis seront dirigés vers la files d'attente des caisses. Les agents de sécurité procéderont à une vérification systématique des sacs et des effets personnels. Des palpations pourront également avoir lieu de manière aléatoire.

Ce dispositif est mis en place pour la sécurité des visiteurs et il est possible qu'il engendre des retards à l'entrée. Nous faisons néanmoins notre possible pour que ce retard soit minime. Pour faciliter le processus, merci d'ouvrir votre manteau et votre (vos) sac(s) lorsque que votre tour arrive. À toute fin utile, nous vous rappelons également que vous devez vous présenter aux agents de sécurité avec le visage facilement identifiable.

Toute personne refusant d'être fouillée à l'entrée par nos agents de sécurité se verra refuser l'accès à l'évènement Geek Party Battle Edition, même si cette dernière est munie d'un ticket d'entrée.

Objets interdits

Le niveau de sécurité étant renforcé de manière importante, certains objets sont interdits à l'entrée. Si vous venez avec l'un de ces objets, vous ne pourrez pas rentrer avec et devrez les laisser à l'extérieur.

De manière générale, les objets en métal ou comportant du métal sont interdits, de même que les armes et répliques d'arme.

Nous vous rappelons que seuls les agents de sécurité sont à même de juger si un objet est autorisé ou non à pénétrer dans l'enceinte du Rex Toulouse.

Répliques d'armes

Les règles de l'événement restent strictes sur le sujet des armes, conformément à la loi française : LE PORT DE TOUTE ARME OU RÉPLIQUE D'ARME EST STRICTEMENT INTERDIT DANS LE FESTIVAL, quels que soient les matériaux qui la composent. Pour rappel, cette interdiction vaut pour tous les espaces publics, ce qui inclut notamment les transports en commun. Seules sont acceptées LES RÉPLIQUES NON DANGEREUSES D'ARMES DE TYPE FANTASIE NE PRÉSENTANT AUCUNE RESSEMBLANCE AVEC DES ARMES RÉELLES. Ces dernières et tous les accessoires susceptibles d'être apportés par les visiteurs doivent respecter les règles suivantes, valables pour les cosplayeurs comme pour tous les visiteurs :

- ils ne doivent en aucun cas pouvoir être confondus avec une arme réelle
- ils doivent être composés exclusivement de matériaux non dangereux de type mousse, carton, bois léger ou *worbla*
- ils ne doivent comporter aucune partie en métal, les objets en métal étant strictement interdits

NOURRITURE INTERDITE A L'INTERIEUR DE LA SALLE DU REX

Vestiaire

Un vestiaire est mise en place à l'intérieur du Rex.

Comme pour les vestiaires classiques, celui-ci est payant et géré par la Geek party Toulouse. Il est ouvert de 13h00 à 21h00.

Cosplayeurs

Nous rappelons que ces règles s'appliquent à tous les visiteurs sans exception, y compris aux cosplayeurs. Concernant les cosplayeurs qui participent aux concours, reprenez-vous à la section "concours cosplay"

Sont interdites :

- toutes les armes de toutes catégories et toutes les reproductions factices, ce qui inclut entre autres
 - les *katana*, sabres, épées et leurs répliques

- tout matériel explosif ou reproduction de matériel explosif
- les *bokken* et toutes les répliques d'objets contondants (batte de baseball...)
- les armes de type airsoft
- les uniformes de type militaire, police, GIGN ou de toute autre brigade d'intervention
- les pistolets de type Nerf comportant des parties métalliques (*s'ils sont entièrement en plastique, les pistolets Nerf sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas accompagnés de fléchettes*)
- les canifs, couteaux suisses et autres accessoires coupants

SEULES SONT ACCEPTÉES LES RÉPLIQUES NON DANGEREUSES D'ARMES DE TYPE FANTAISIE NE PRÉSENTANT AUCUNE RESSEMBLANCE AVEC DES ARMES RÉELLES.

Objets métalliques

Les objets en métal ou comportant des parties métalliques sont interdits.

Certains objets métalliques de petite taille ou comportant des petites parties métalliques pourront être acceptés, comme les bijoux, les fermoirs, les baleines de corset ou de soutien-gorge, les boucles de ceinture. Nous vous rappelons toutefois que sur place, les agents de sécurité sont seuls juges des objets autorisés ou non à rentrer dans le festival.

Sacs & bagages

Sont interdits :

- les sacs d'une contenance de plus de 25 litres
- les bagages d'une taille supérieure à 55cm x 35cm x 25cm
- les glacières

Sont autorisés à rentrer dans l'enceinte du REX :

- les sacs d'une contenance égale ou inférieure à 25 litres (sac à dos de type cabine par exemple)

- les bagages de type cabine d'une taille inférieure à 55cm x 35cm x 25cm

Boissons & Contenants

Sont interdits :

- les bouteilles en plastique et les gourdes d'une contenance de plus de 0,5 litre
- Les canettes de soft
- les bouteilles en verre, flasques et mignonettes
- les thermos et bouteilles isothermes
- les verres et objets en verre
- les boissons alcoolisées

Sont autorisés à rentrer dans l'enceinte du REX :

- les bouteilles en plastique avec bouchon, d'une contenance inférieure ou égale à 0,5 litre (eau uniquement).

Accessoires

Sont interdits :

- les outils
- les instruments sonores de type cornes de brume (à gaz ou à pompe), les mégaphones, les tambours et grosses caisses
- les casques de moto (à déposer au vestiaire)
- les parapluies longs et ombrelles
- les trépieds, perches télescopiques, selfie sticks et stabilisateurs photo/vidéo

CONCOURS COSPLAY

Inscription

Article 1 - Organisation générale 1.1 -

L'évènement GEEK PARTY BATTLE EDITION qui a lieu le 26 MARS 2017, est un évènement organisé par l'association Geek Party Toulouse.

1.2 - Le concours cosplay durant l'évènement est organisé par l'association Geek Party Toulouse et sera nommé ci-après « organisateurs cosplay ».

1.3 - Ce règlement établi par les organisateurs cosplay s'applique au seul évènement de GEEK PARTY BATTLE EDITION. Les organisateurs cosplay se permettent le droit de modifier à tout moment le présent règlement sans préavis.

Article 2 - Principe du concours cosplay 2.1 -

Un concours cosplay consiste à défiler seul ou en groupe sur scène, devant un jury en faisant une prestation scénique choisie par le participant ou le groupe.

2.2 - Un classement est effectué à chaque concours avec éventuellement une remise de lots pour les meilleurs participants, suivant les différentes catégories vues en Article 9.

Article 3 - Concours et thématiques 3.1 -

Le cosplay à GEEK PARTY BATTLE EDITION qui a lieu le 26 MARS 2017 en après-midi sous forme d'un concours et se composera des passages individuels (1 personne).

3.2 - Les participants peuvent s'inscrire au concours cosplay uniquement dans les thématiques suivantes :

- Animés ou manga
- Jeux Vidéo

- Musique et Comédie Musicale
- Films/Série TV et Dessins Animés

Tout participant n'entrant pas dans l'une de ces catégories sera disqualifié par les organisateurs cosplay.

Article 4 - Sécurité et interdictions

4.1 - Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d'une convention et de la protection d'autrui, les organisateurs cosplay prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :

- Armes blanches : Toutes les armes tranchantes ou contondantes quelque soit le type de matériaux sont interdites.
- Armes à feu : Toutes les armes permettant de lancer des projectiles et cartouches quelque soit sa nature sont prohibées.
- Armes ou liquides incendiaires : Tout objet ou liquide ayant des propriétés à caractère incendiaires est interdit.
- Liquide indélébiles : Toute projection ou utilisation de liquide indélébile est interdit.
- Substance toxique, bactériologique ou radioactive : Toute substance ayant des propriétés à caractère toxique, bactériologique ou radioactive est interdite.
- Objets salissants : Tout objet salissant la scène comme par exemple les confettis, la peinture ou encore les paillettes est interdit.
- Racisme et pornographie : Tout objet, musique ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Violence et incitation à la haine : Tout objet, musique ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit.
- Mauvais comportement : Le vol, le vandalisme, l'agression physique ou verbale avant, pendant et après le concours sont passibles de poursuites judiciaires. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion et la disqualification du ou des participants.

4.2 - Une dérogation peut-être délivrée à un participant ayant un objet non affûté (miroir, katana, épée). Cette dérogation est à demander aux organisateurs cosplay lors de l'inscription au concours, elle permet de garder une arme dans son fourreau durant tout l'événement (concours et hors-concours). Une vérification sera faite pour assurer de la bonne tenue de la dérogation sous peine de se voir interdire l'entrée à l'événement.

Article 5 - Temps de passage

5.1 - Le temps de passage est défini comme suit :

- Individuel : 1min MAXIMUM

5.2 - Aucun dépassement de temps ne sera autorisé, sous peine d'invalidation de la participation. Ces temps ne constituent aucunement une obligation à atteindre.

Article 6 - Nombre de participants

6.1 - La limite de participants au concours cosplay de Geek Party Battle édition est la suivante : • Concours Individuel : 15 participations. Ce nombre pourra évoluer et être modifié sans préavis par les organisateurs cosplay.

6.2 - Une liste d'attente sera mise en place. En cas de désistement, les organisateurs cosplay préviendront les personnes inscrites en début de la liste d'attente.

Article 7 - Présence

7.1 - La présence de la totalité des participants en cosplay est nécessaire 45 minutes avant le début du concours en vue du briefing, de la validation de l'ordre de passage et à la mise en rang des participants en coulisse.

7.2 - Si un participant n'est pas là pour le briefing, sa place pourra être donnée à un participant en file d'attente.

Article 8 - Inscription aux concours

**8.1 - Chaque participant doit se pré-inscrire par mail :
>>>> geekpartytoulouse@yahoo.fr.**

Les formats des fichiers d'accompagnement seront les suivants :

- Une image plain-pied du personnage (format JPG).
- Un audio (format MP3).

Tout autre format pourra être refusé par les organisateurs cosplay pour cause d'incompatibilité.

8.2 - Aucune modification autorisée. Toute inscription incorrecte sera supprimée et devra être refaite.

8.3 - Les fichiers devront être nommés comme suit :

- Individuel :
- Image : « nom-prénom-série-personnage.jpg ».
- Audio : « nom-prénom-série-personnage.mp3 ».

L'inconformité des médias entraîne l'invalidation de l'inscription.

8.4 - Les préinscriptions se dérouleront comme suit :

- **Début : Jeudi 1er Mars 2017 à 20h00.**
- **Fin : Lundi 20 Mars 2017 à 20h00.**

8.5 - La préinscription sera confirmée seulement si le participant reçoit un email de confirmation envoyé par les organisateurs cosplay.

8.6 - Les participants ayant eu confirmation de leur préinscription devront se présenter aux loges du Rex au plus tard le Dim. 26 Mars à 15h00 pour transformer leur préinscription en inscription. Aucune inscription ne pourra se faire le jour-même.

Article 9 - Notation et prix

9.1 - Les critères de notation sont :

- Qualité du costume
- Ressemblance au personnage
- Originalité de la prestation
- Qualité de la prestation scénique

9.2 - Les résultats et remise des prix se dérouleront le jour du concours en fin d'après-midi.

9.3 - À la fin du concours, les participants seront invités à poser dans l'espace « photocal » de l'événement. Chaque participant pourra ainsi à l'issue de

l'événement retrouver sa photographie sur le facebook de la Geek Party.

Article 10 - Jury

10.1 - En cas d'erreur majeure ou de triche constatée après le concours, le jury est autorisé à revenir sur son jugement et à le modifier en conséquence.

10.2 - Il est composé de personnes dont les compétences ont été validées par l'association. Elles ne sont, en aucun cas, à remettre en question. Les membres du jury n'ont pas le droit de participer au concours. Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera prise en compte.

Article 11 - Sanctions et Disqualification

11.1 - Chaque participant s'engage à avoir réalisé au moins 50% de son costume lui-même sous peine de concourir seulement pour le coup de cœur prestation.

11.2 - Chaque participant s'engage à signaler aux organisateurs cosplay si un cosplay est acheté entièrement ou en partie. La découverte d'un cosplay acheté et non signalé aux organisateurs cosplay au préalable sera considéré comme un acte de tricherie. La tricherie entraîne la disqualification.

Article 12 - Droit à l'image

Toute personne choisissant de concourir au cosplay accorde toutes exploitations de son image (films et/ou photographies), par tous les photographes et vidéastes.

Article 13 - Responsabilité et mineur

13.1 - Les loges, ouvertes durant le jour du concours, de 14h à 17h, seront réservés uniquement aux cosplayers participants aux concours. Les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte de leur famille.

13.2 - Les participants au concours cosplay Geek Party Battle Edition auront l'entrée gratuite. (Sur présentation d'une pièce d'identité).

13.3 - La Geek Party ne peut être tenue responsable en cas d'acte nuisible (vol, agression, etc.) durant l'évènement. N'emmenez pas d'objets de valeurs. Des membres de l'association Geek Party seront présents pour aider les cosplayeurs en cas de besoin.

13.4 - Les mineurs de moins de 16 ans devront fournir un accord parental pour pouvoir concourir.

Article 14 - Engagement sur le règlement

Tous les participants aux concours cosplay doivent prendre connaissance des articles présents dans ce règlement. Les participants et les organisateurs cosplay s'engagent sur l'honneur à respecter les articles du présent écrit. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion ou la disqualification du ou des participants incriminés.

Règlement à imprimer et à remettre au moment de la validation de la participation au concours.

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »